

Viendra, viendra pas...



Invité par les Conseillers généraux des deux villes du haut à participer à l'une de leurs séances, le Conseil d'Etat neuchâtelois tente par tous les moyens d'éviter cette rencontre. Ainsi, dans l'Impartial d'aujourd'hui, on peut lire que l'exécutif cantonal ne veut pas causer un précédent, quant à sa venue dans un législatif communal, et qu'il n'y a de toute façon pas de base légale.

Pourtant, la loi sur les communes est claire. L'art. 7 prévoit que « *Le Conseil d'Etat peut se faire représenter dans toutes les séances des autorités communales avec voix consultative* » .

Bref, le Conseil d'Etat sait que les Conseillers généraux connaissent leur dossier et que ces derniers peuvent par conséquent les mettre dans une position difficile... Cette attitude est cependant particulièrement déplorable...